

RAPPORT SUR LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ARTISTE EN ONTARIO AU 21^E SIÈCLE



PRÉSENTÉ À LA
MINISTRE DE LA CULTURE
L'HONORABLE CAROLINE DI COCCO

PAR

LE SOUS-COMITÉ SUR LE STATUT DE L'ARTISTE
DU COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL
POUR LES ARTS ET LA CULTURE



Ontario

Minister's Advisory Council
for Arts and Culture

Comité consultatif ministériel
pour les arts et la culture

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE JIM FLECK À L'INTENTION DE LA MINISTRE CAROLINE DI COCCO	4
LETTRE DU SOUS-COMITÉ SUR LE STATUT DE L'ARTISTE À L'INTENTION DE JIM FLECK	5
À PROPOS DU SOUS-COMITÉ SUR LE STATUT DE L'ARTISTE	7
À PROPOS DU COMITÉ	7
SOMMAIRE	8
PROCESSUS DE CONSULTATION	13
AVANT-PROPOS	15
LES ARTISTES DANS LA SOCIÉTÉ	18
LE REVENU DES ARTISTES	20
RECONNAÎTRE ET RENFORCER LE STATUT PROFESSIONNEL DES ARTISTES	23
SOUTENIR LES ARTISTES	25
LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ARTISTES	27
LES ARTISTES ET L'ESPACE	28
RECOMMANDATIONS À ENVISAGER ULTÉRIEUREMENT	30
CONCLUSION	31
ANNEXE A MEMBRES DU SOUS-COMITÉ SUR LE STATUT DE L'ARTISTE	32
ANNEXE B NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU COMITÉ	35
ANNEXE C LES NEUF PROFESSIONS ARTISTIQUES RECENSÉES PAR STATISTIQUE CANADA	40
ANNEXE D TABLES RONDES ET SOUMISSIONS ÉCRITES	41
ANNEXE E DÉFINITION D'UN ARTISTE PROFESSIONNEL	45
ANNEXE F STATISTIQUES ÉCLAIRANT LE STATUT DES ARTISTES EN ONTARIO	46
ANNEXE G POINTS SAILLANTS DU SONDAGE EN LIGNE SUR LE STATUT DE L'ARTISTE RÉALISÉ EN 2005	48
ANNEXE H ORGANISMES CITÉS DANS LE RAPPORT	49

400 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2R9
Tel: 416-314-8321
Toll Free: 1-866-888-5829
Fax: 416-314-7091
E-mail: macac@mcl.gov.on.ca

400, avenue University, 5^e étage
Toronto ON M7A 2R9
Tél : 416-314-8321
Sans frais : 1-866-888-5829
Télééc : 416-314-7091
Courriel : macac@mcl.gov.on.ca



Ontario

Minister's Advisory Council
for Arts and Culture
Comité consultatif ministériel
pour les arts et la culture

Le 19 octobre 2006

L'honorable Caroline Di Cocco
Ministre de la Culture
Édifice Mowat, 5^e étage
900, rue Bay
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Madame la Ministre,

Au nom du Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture, j'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport sur le statut de l'artiste en Ontario au 21^e siècle.

Comme vous le savez, le Sous-comité sur le statut de l'artiste a consulté le secteur des arts et de la culture pendant près de deux ans. Pendant toute cette période, nous avons été impressionnés par l'engagement de la collectivité artistique de l'Ontario, qui a participé à cette initiative importante avec une volonté remarquable.

Ce rapport énonce 23 recommandations qui sont fondées sur les commentaires et les points de vue de milliers d'artistes, d'organismes artistiques, des syndicats et d'amateurs des arts. Leurs idées et suggestions ont contribué à l'élaboration de ce rapport qui propose des moyens d'améliorer la situation socio-économique, actuelle et future, des artistes de l'Ontario.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le Sous-comité sur le statut de l'artiste pour sa gestion efficace du projet, ainsi que le président du sous-comité, Aaron Milrad, pour son leadership. J'aimerais également remercier les membres du Comité qui, en permanence, ont bénéficié de notre travail de leurs avis éclairés et de leurs connaissances.

Je vous remercie de votre appui à cette initiative majeure du Comité, et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Comité,

Jim Fleck

c.c. : Aaron Milrad, président du Sous-comité sur le statut de l'artiste

400 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2R9
Tel: 416-314-8321
Toll Free: 1-866-888-5829
Fax: 416-314-7091
E-mail: macac@mcl.gov.on.ca

400, avenue University, 5^e étage
Toronto ON M7A 2R9
Tél : 416-314-8321
Sans frais : 1-866-888-5829
Télééc : 416-314-7091
Courriel : macac@mcl.gov.on.ca



Ontario

Minister's Advisory Council
for Arts and Culture
Comité consultatif ministériel
pour les arts et la culture

Août 2006

M. Jim Fleck
Président
Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture
5e étage, 400, avenue University
Toronto, Ontario
M7A 2R9

Monsieur,

Le Sous-comité sur le statut de l'artiste est heureux de soumettre son rapport final comportant 23 recommandations au Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture.

Il y a bientôt deux ans que le Sous-comité sur le statut de l'artiste a été créé, et nous avons consacré plus d'une année à recueillir les opinions des intervenants du secteur des arts et de la culture au cours de consultations de grande ampleur.

Notre étude a porté sur quatre thèmes prioritaires : l'amélioration de la capacité des artistes à gagner leur vie; la reconnaissance et le renforcement du statut professionnel des artistes; la promotion des artistes et de leur travail; et l'amélioration de la santé et du bien-être des artistes.

Au cours de nos consultations, nous avons été frappés par la passion et la détermination des milliers d'artistes et des centaines d'organismes, de syndicats et d'amateurs qui ont pris part à cette initiative majeure avec un enthousiasme sans réserve.

Le sous-comité est convaincu que son rapport peut aider d'abord et avant tout chacun des artistes professionnels, et que ses recommandations sont réalisables et concrètes.

Après avoir effectué une analyse approfondie des idées et des points de vue de la communauté artistique et culturelle, nous recommandons dans notre rapport l'élaboration d'une loi sur le statut de l'artiste, qui reconnaîtrait officiellement l'importante contribution des artistes à notre province. Nous recommandons également d'autres mesures clés dont nous pensons qu'elles appuieraient les artistes pendant que leurs oeuvres continuent à renforcer l'image de l'Ontario comme centre d'excellence artistique et culturel.

Nous soumettons aujourd'hui notre rapport au Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture dans l'espoir d'obtenir son approbation et son appui. Nous demandons au Comité, lorsqu'il aura donné son accord, de soumettre le rapport à la ministre de la Culture.

Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour remercier le personnel du ministère de la Culture, dont le travail acharné, l'expérience et la diligence ont joué un rôle primordial dans la préparation de notre rapport.

Les membres du Sous-comité sur le statut de l'artiste,



Aaron Milrad
Président du Sous-comité sur le statut de l'artiste



Pat Bradley



Martin Bragg



Robert Dickson



Lisa Fitzgibbons



Ron Haney



Joysanne Sidimus



À PROPOS DU SOUS-COMITÉ SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

Le Sous-comité sur le statut de l'artiste a été créé en septembre 2004. Il est chargé de recueillir les points de vue des intervenants sur les propositions éventuelles portant sur le statut de l'artiste en Ontario, et d'élaborer un Rapport sur le statut de l'artiste en Ontario au 21^e siècle à l'intention de la ministre de la Culture.

Le Sous-comité est composé de trois membres du Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture et de quatre conseillers du secteur des arts et de la culture, qui représentent des origines et des compétences très diverses (voir l'annexe A).

À PROPOS DU COMITÉ

Le Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture est un organisme consultatif du ministère de la Culture créé pour un mandat initial de cinq ans à compter du 9 juin 2004.

Le Comité a pour mandat de conseiller la ministre de la Culture sur les politiques et les programmes qui favoriseront l'édification de communautés culturelles fortes et dynamiques par le biais des secteurs des arts, des industries culturelles et du patrimoine, et de créer un forum de discussion avec la communauté culturelle.

Le Comité est composé de 15 membres (voir l'annexe B) qui représentent la communauté culturelle, qui ont démontré leur engagement envers son épanouissement et qui reflètent des régions ontariennes, des origines et des intérêts très variés. Tous les membres ont été nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des mandats échelonnés allant de un an à trois ans et qui sont sujets à renouvellement.

La ministre de la Culture établit les priorités et les activités du Comité en consultation avec le président.



SOMMAIRE

À la lumière des constatations issues de vastes consultations avec la communauté des arts et de la culture; de consultations avec d'autres territoires de compétences et de ministères d'autres provinces; et des études approfondies et des discussions menées au sein du sous-comité, nous recommandons les mesures suivantes.

LES ARTISTES DANS LA SOCIÉTÉ

LÉGISLATION VISANT À AMÉLIORER LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ARTISTES

- Que la ministre de la Culture propose une loi qui reconnaisse officiellement les contributions socio-économiques uniques des artistes de l'Ontario. La loi devrait également prévoir :
 - Une série d'avantages fiscaux qui reflètent le caractère unique des activités artistiques et favorisent l'essor de la production créative en Ontario, p. ex. : un crédit d'impôt provincial pour une gamme de dépenses admissibles; l'élargissement du programme actuel d'exemption de la taxe de vente provinciale en vue d'accroître le nombre d'artistes admissibles au programme et le nombre de fournitures auxquelles s'applique l'exemption.
 - Des mesures instaurant des normes de protection pour les enfants impliqués dans les arts du spectacle.

NÉGOCIATION COLLECTIVE

- Que le ministère de la Culture établisse un processus limité dans le temps afin de permettre aux parties, ayant un intérêt direct dans un régime de négociation collective obligatoire, de rencontrer des représentants du ministère de la Culture et du ministère du Travail en vue d'obtenir un consensus.

LE REVENU DES ARTISTES

AUGMENTER LE FINANCEMENT DU CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

- Que le ministère de la Culture octroie des fonds supplémentaires au Conseil des arts de l'Ontario pour permettre à ce dernier d'accorder un financement durable aux artistes et aux organismes artistiques.

IMPÔT FÉDÉRAL ET PROCÉDURES DE FAILLITE

- Que le ministre de la Culture continue à jouer un rôle de premier plan au sein du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le statut socio-économique de l'artiste en vue de proposer diverses mesures, notamment les suivantes :
 - Exempter de l'impôt sur le revenu les subventions accordées aux artistes;
 - Mettre en oeuvre des mesures fiscales, y compris des mesures d'exemption de l'impôt sur le revenu artistique d'un certain montant;
 - Instituer des crédits d'impôt pour l'achat d'oeuvres d'art ou pour un investissement dans les arts par des particuliers;
 - Instituer des crédits d'impôt sur le revenu provenant des droits d'auteur;
 - Instaurer des mesures qui permettent aux artistes de déclarer leur revenu sur plusieurs années, p. ex. en créant un système ontarien de report de l'impôt;
 - Mieux protéger les artistes et leur travail contre les risques liés aux faillites ou à l'insolvabilité des détenteurs de leurs oeuvres (comme les galeries d'art ou les éditeurs).

RECONNAÎTRE ET RENFORCER LE STATUT PROFESSIONNEL DES ARTISTES

FORMATION ET AIDE À L'ENTREPRISE À L'INTENTION DES ARTISTES

- Que le ministère de la Culture collabore avec le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat pour créer un projet pilote qui engage le réseau ontarien des Centres d'encadrement des petits entrepreneurs à fournir des ressources, des renseignements et des conseils aux artistes.
- Que le ministère de la Culture collabore avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) et le milieu culturel en Ontario en vue de favoriser la mise en place de possibilités d'apprentissage pour les artistes dans divers secteurs, quel que soit leur statut professionnel (travailleurs indépendants ou employés).
- Que le ministère de la Culture collabore avec le MFCU pour contribuer à assurer que les principaux organismes de formation (comme le Cultural Careers Council Ontario) reçoivent des fonds destinés à la formation, dans le cadre de l'entente de partenariats sur le marché du travail, au nom des industries artistiques et culturelles de l'Ontario; et que l'entente comporte la mise à disposition de fonds pour la formation de tous les artistes, qu'ils soient indépendants ou employés.
- Que le ministère de la Culture élabore une stratégie provinciale visant à procurer aux artistes de l'information, sur une base régulière, sur la gamme des programmes et des services appropriés à leurs besoins (par exemple en matière de santé et de sécurité, d'aides financières, d'entrepreneuriat, de droit, de gestion commerciale et financière, etc.).
- Que le ministère de la Culture favorise la mise en place de mesures incitatives pour les employeurs, comme des crédits d'impôt, afin de faciliter l'intégration des artistes en milieu de travail, par exemple avec une formation en entreprise, une aide à la transition, etc.

STATUT PROFESSIONNEL

- Que le ministre de la Culture continue à jouer un rôle de premier plan au sein du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le statut socio-économique de l'artiste en vue de proposer diverses mesures, notamment les suivantes :
 - Permettre aux artistes de faire des cotisations facultatives axées sur leur revenu pour pouvoir bénéficier de certains avantages, comme l'assurance-emploi et le congé de maternité;
 - Établir le principe que les artistes professionnels sont des travailleurs indépendants à moins que l'artiste, le syndicat (le cas échéant) et/ou l'embaucheur ne nouent des relations spécifiques d'employé et d'employeur.

SOUTENIR LES ARTISTES

COMMERCIALISATION ET PROMOTION

- En collaboration avec le secteur du divertissement et de la création, encourager la formation de partenariats stratégiques entre les secteurs de la technologie et de la création en vue d'imaginer des moyens novateurs de promouvoir les artistes et leur travail.
- Assurer la représentation du secteur culturel de la province dans toutes les grandes missions commerciales de l'Ontario, en collaboration avec les ministères clés du gouvernement provincial ou en missions « parallèles » officielles.
- Élaborer des stratégies provinciales visant à commercialiser et à promouvoir les produits culturels de l'Ontario sur de nouveaux marchés, en s'appuyant sur les stratégies réussies adoptées par d'autres territoires, comme les initiatives de promotion musicale de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba, etc.
- Promouvoir l'Ontario comme un grand exportateur de propriété intellectuelle.
- Réinstaurer la politique du « un pour cent pour l'art », suivant laquelle un pour cent du budget de l'aménagement des immeubles de la province est réservé à la commande d'œuvres d'art et à des installations artistiques.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ARTISTES

SOINS DE SANTÉ SPÉCIALISÉS À L'INTENTION DES ARTISTES

- Créer un nouveau mécanisme durable de financement provincial pour les programmes de soins de santé destinés aux artistes, comme The Artists' Health Centre.

LES ARTISTES ET L'ESPACE

LOGEMENT/ESPACE DE TRAVAIL

- Fournir des mécanismes durables, existants et nouveaux, de financement et de prestation de programmes provinciaux de logement destinés aux artistes, comme Toronto Artscape et les Performing Arts Lodges.

INFRASTRUCTURE ET PLANIFICATION

- Élargir le recours à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) pour permettre aux organismes artistiques et culturels à but non lucratif d'accéder à un financement.
- Appuyer la création d'un fonds à but non lucratif destiné à financer la rénovation, la réparation ou la construction d'installations artistiques et culturelles.
- Inciter la province à reprendre un rôle de premier plan dans le soutien à la rénovation et à la construction d'installations artistiques et culturelles de petites ou moyennes dimensions par le biais d'un programme de subventions d'immobilisation.

RECOMMANDATIONS À ENVISAGER ULTÉRIEUREMENT

- Inciter la province à travailler, par le biais du partenariat pour la planification culturelle municipale, en vue d'atteindre les objectifs suivants :
 - Promouvoir les artistes dans le cadre des initiatives touristiques locales;
 - Établir des mesures incitatives pour encourager les promoteurs immobiliers à aménager des espaces de travail ou des logements abordables pour les artistes;
 - Encourager les municipalités à fournir des logements abordables aux artistes;
 - Intégrer des espaces de création artistique lors de l'aménagement de nouveaux centres communautaires pour la création, les répétitions et les spectacles;
 - Inciter les municipalités à élaborer une politique culturelle municipale.
- Offrir des avantages incitatifs, comme des crédits d'impôt, aux propriétaires qui proposent aux artistes des espaces de vie ou de travail.
- Encourager les municipalités à adopter une politique permettant de consacrer un pour cent du budget de tout nouvel immeuble public ou commercial à la commande d'œuvres d'art et à des installations artistiques.

TABLES RONDES

Les consultations des intervenants se sont poursuivies durant l'automne 2005. À cette période, le Sous-comité sur le statut de l'artiste a rencontré 80 organismes artistiques et culturels, associations et syndicats d'artistes lors de cinq séances de tables rondes organisées à Toronto et à Ottawa (voir l'annexe D).

Le sous-comité a également tenu cinq réunions avec des organismes d'intervenants clés en vue de discuter de leurs idées et opinions sur diverses questions (voir l'annexe D).

Bien que les intervenants aient convenu de la nécessité d'améliorer le statut socio-économique de l'artiste, les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif n'ont pas toujours fait l'objet d'un consensus.

FORUMS DE DISCUSSION EN LIGNE

Au début de l'hiver de 2005, le sous-comité a ouvert un forum bilingue de discussion en ligne pour permettre aux artistes individuels d'échanger leurs opinions et leurs idées sur les quatre thèmes de réflexion prioritaires, ainsi que sur divers sujets spécifiques relatifs aux différences culturelles (p. ex. : différences linguistiques, ethniques ou régionales).

Lorsque les forums ont pris fin, le 15 mars 2006, 1 875 artistes avaient participé à au moins l'un des 26 forums.



AVANT-PROPOS

- **Quarante-trois pour cent des artistes détiennent un certificat ou un diplôme universitaire, contre 23 pour 100 pour l'ensemble de la population active 1.**
- **Dans cinq des neuf professions artistiques recensées, le revenu médian s'élève à environ 10 000 \$; le revenu médian de l'ensemble de la population active du Canada est de 25 052 \$ 2.**
- **Jusqu'à 50 pour 100 des travailleurs du secteur culturel occupent plusieurs emplois 2.**
- **Le secteur des arts et de la culture contribue plus de 1 700 \$ en retombées économiques par résident de l'Ontario 3.**

Les artistes sont au cœur de la renommée de l'Ontario en tant que société créative; ils reflètent le meilleur de nous-mêmes à nos propres yeux comme aux yeux du monde.

Ces dernières années, les chercheurs ont démontré ce que nous disait notre intuition : une scène artistique florissante est une clé essentielle du succès des villes les plus célèbres et des collectivités les plus dynamiques au monde. Les contributions culturelles, économiques et sociales que les artistes apportent à la qualité de vie en Ontario ne font plus l'objet d'un débat d'opinion, mais sont reconnues de manière générale.

Paradoxalement, les artistes, créateurs de contenu, aident à engendrer la richesse et l'enthousiasme qui encouragent les autres à visiter, à habiter et à participer à la vie des collectivités de l'Ontario, mais ce sont eux qui ont le moins de chances de profiter des bienfaits socio-économiques produits par leur travail. D'après les statistiques, les artistes ont quasiment doublé le niveau d'éducation de la population active globale, mais n'en retirent que rarement des revenus.

Heureusement, les gouvernements du monde entier reconnaissent le rôle des artistes et leurs contributions à la société, et cherchent de nouveaux moyens efficaces de les appuyer et d'encourager la production artistique.

Pendant ses délibérations, le Sous-comité sur le statut de l'artiste a étudié le travail de plusieurs comités qui ont été mandatés dans les vingt dernières années. Comme notre sous-comité, ces comités étaient chargés d'élaborer des mesures efficaces pour répondre aux besoins prioritaires des artistes. Nous avons découvert que, dans la plupart des cas, les recommandations émises avaient rarement été mises en œuvre, et que la situation des artistes n'avait pas évolué.

Notre comité est résolu à faire en sorte que son rapport ne soit pas simplement un rapport de plus, qui reste sans effet.

La communauté artistique et culturelle a largement participé au processus en cours et s'attend à ce que la province s'emploie à mettre en œuvre les recommandations concrètes visant à améliorer le statut socio-économique des artistes. Il existe un véritable élan dans la collectivité et le vif espoir que, cette fois, elle pourra constater de changements positifs réels.

Depuis trop longtemps, les artistes ont subventionné la culture de l'Ontario en acceptant des

revenus très faibles, souvent sans avoir accès aux droits et aux avantages dont bénéficient les autres travailleurs.

Tout en étant heureux de constater l'attachement du gouvernement envers la communauté des arts et de la culture de l'Ontario, le sous-comité sait que la remise de son rapport n'est qu'un premier pas : pour résoudre les difficultés importantes que rencontrent les artistes de l'Ontario jour après jour, il faut un engagement à long terme du gouvernement, ainsi que l'engagement et l'appui de la collectivité tout entière.

Le gouvernement provincial doit faire preuve de leadership dans un contexte élargi en créant des conditions favorables aux artistes de l'Ontario.

Nous pensons que ces conditions devraient inclure :

- La reconnaissance officielle des apports uniques des artistes à la société et à l'économie de l'Ontario, sous la forme d'une loi qui appuie leurs contributions et leur permet de vivre plus facilement de leur art.
- L'élaboration d'un cadre stratégique pour les arts et la culture en Ontario (un exposé des objectifs, des valeurs et de la vision dont les politiques devraient procéder).
- La création d'un comité permanent chargé de fournir des conseils sur le statut socio-économique des artistes au gouvernement de l'Ontario.
- Un engagement permanent de la part de la ministre de la Culture de collaborer avec ses homologues des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer le statut de l'artiste en Ontario.

Nous croyons que les dispositions socio-économiques devraient bénéficier directement aux artistes. À cet effet, notre rapport comporte des recommandations qui peuvent être mises en place rapidement et procurer des avantages optimaux à chaque artiste en utilisant des cadres d'action et des systèmes gouvernementaux et communautaires existants.

Le Sous-comité sur le statut de l'artiste tient à remercier les centaines d'organismes artistiques et d'associations d'artistes qui ont pris part au processus de consultation.

Le sous-comité exprime également ses remerciements aux milliers d'artistes qui ont pris le temps de faire connaître leur point de vue avec passion, sincérité et beaucoup d'esprit.

C'est à eux que nous dédions notre rapport.

•1 Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Préparé par Hill Strategies Research Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.

•2 Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Regards statistiques sur les arts, vol. 3, n° 1 (2004). Hill Strategies Research Inc.

•3 L'impact du secteur des arts et de la culture sur l'économie et l'emploi en Ontario. Artifacts, vol. 6, n° 1 (2002). Conseil des arts de l'Ontario.



LES ARTISTES DANS LA SOCIÉTÉ

LÉGISLATION VISANT À AMÉLIORER LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ARTISTES

Les artistes apportent des contributions durables et uniques aux collectivités, à la qualité de vie et à l'économie de l'Ontario. L'adoption d'une loi qui reflète le rôle des artistes dans la société, leur accorde des droits fondamentaux et leur permet de mieux vivre de leur art est un moyen important de reconnaître leurs contributions.

Plusieurs pays ont élaboré des règles particulières et des mécanismes juridiques et financiers qui reconnaissent les contributions des artistes à la société.

En Irlande par exemple, la tradition veut que les artistes ne paient pas l'impôt sur le revenu provenant d'un travail artistique; en Suisse, les artistes peuvent choisir de ne pas payer d'impôt sur le revenu, ou de payer une taxe sur la valeur ajoutée (l'équivalent de la TPS) à un taux inférieur au taux normal. En Suède, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Australie, en France et au Royaume-Uni, tous les artistes peuvent étaler leur revenu sur plusieurs années à des fins fiscales, tandis que de nombreux gouvernements (y compris la Californie et la Colombie-Britannique) offrent une protection juridique aux enfants artistes.

Le sous-comité pense que la loi devrait reconnaître les contributions importantes et particulières que font les artistes à notre qualité de vie, et devrait, d'abord et avant tout, produire une amélioration directe du statut socio-économique des artistes individuels de l'Ontario.

Recommandation

- Que la ministre de la Culture propose une loi qui reconnaisse officiellement les contributions socio-économiques uniques des artistes de l'Ontario. La loi devrait également prévoir :
 - Une série d'avantages fiscaux qui reflètent le caractère unique des activités artistiques et favorisent l'essor de la production créative en Ontario, p. ex. : un crédit d'impôt provincial pour une gamme de dépenses admissibles; l'élargissement du programme actuel d'exemption de la taxe de vente provinciale en vue d'accroître le nombre d'artistes admissibles au programme et le nombre de fournitures auxquelles s'applique l'exemption*.
 - Des mesures instaurant des normes de protection pour les enfants impliqués dans les arts du spectacle.

**Nota : toute mesure fiscale devrait utiliser la définition de l'artiste contenue dans le Code canadien des artistes comme base de discussion et de mise en application (voir l'annexe E).*

NÉGOCIATION COLLECTIVE

Deux des trois autorités du Canada possédant une loi sur le statut de l'artiste (le gouvernement fédéral et le Québec) ont presque exclusivement concentré leur action sur les négociations collectives. Au cours du processus de consultation, nous avons pourtant découvert que les intervenants étaient profondément partagés à propos de la nécessité d'une négociation collective obligatoire en Ontario et de ses éventuelles conséquences.

Le sous-comité a recueilli des opinions très arrêtées à la fois pour et contre une loi sur la négociation collective obligatoire en Ontario. Même parmi les personnes favorables à une négociation collective obligatoire, le sous-comité a entendu s'exprimer une grande diversité de besoins et d'exigences de la part des différents secteurs, ainsi que des avis très partagés sur les succès, les échecs et les limites de la législation du gouvernement fédéral et du Québec sur le statut de l'artiste.

Le sous-comité est déterminé à améliorer le statut socio-économique de l'artiste en Ontario, et incite le gouvernement à assurer que tout soit fait pour étudier cette question de façon plus approfondie.

Recommandation

- Que le ministère de la Culture établisse un processus limité dans le temps suivant lequel les parties ayant un intérêt direct dans un régime de négociation collective obligatoire seraient invitées à rencontrer des représentants du ministère de la Culture et du ministère du Travail en vue d'obtenir un consensus..



LE REVENU DES ARTISTES

AUGMENTER LE FINANCEMENT DU CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Augmenter le financement alloué aux organismes artistiques et aux artistes individuels est l'un des moyens les plus efficaces et efficients d'améliorer le statut socio-économique des artistes.

Depuis 1963, le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) est le principal organisme de financement des activités artistiques professionnelles. Le Conseil a joué un rôle capital pour encourager et contribuer à l'épanouissement des arts et des artistes, pour le plus grand plaisir et dans l'intérêt de tous les Ontariens.

Les plus grands défis auxquels le Conseil est confronté consistent à assurer la stabilité des organismes artistiques de la province et à offrir un appui significatif aux artistes individuels. De nombreux artistes, notamment les artistes appartenant aux collectivités francophones, autochtones, et à des régions et des cultures diverses, se disent frustrés par les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils cherchent à bénéficier des aides financières du CAO, en raison de l'insuffisance du financement face à des demandes légitimes.

Le financement actuel du CAO est inférieur en valeur réelle du dollar à ce qu'il était en 1995. Depuis cette date, l'Ontario a connu une croissance et une évolution démographiques importantes, et le nombre d'artistes, d'organismes artistiques, d'étudiants et de spectateurs est beaucoup plus élevé que par le passé. Malgré l'augmentation de 15 millions de dollars du budget du CAO en 2003 et 2004, qui a permis au Conseil de commencer à accroître son appui dans des secteurs critiques, l'Ontario se classe encore au septième rang seulement pour les dépenses de subventions provinciales à des organismes artistiques par habitant, juste après le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan.

Le Québec dépense environ trois fois plus que l'Ontario; le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta, environ deux fois plus. Pourtant, quarante pour cent des artistes et des organismes artistiques du pays sont basés en Ontario (voir l'annexe F).

Les sous-comité pense que l'augmentation du financement du Conseil des arts de l'Ontario est l'une des principales clés du succès des artistes de la province, et qu'elle permettra au CAO d'atteindre plusieurs objectifs majeurs :

- Optimiser les possibilités d'innovation en stimulant la créativité des artistes et en soutenant l'économie du savoir en Ontario;
- Favoriser la production artistique et les talents en offrant aux artistes des possibilités de partir en tournées;
- Reconnaître les contributions uniques des artistes à la qualité de vie enviable et au sentiment d'identité collective de l'Ontario;
- Encourager le transfert des connaissances et des compétences, qui constituent les bases de l'économie créative de l'Ontario.

Recommandation

- Que le ministère de la Culture octroie des fonds supplémentaires au Conseil des arts de l'Ontario pour permettre à ce dernier d'accorder un financement durable aux artistes et aux organismes artistiques.

IMPÔT FÉDÉRAL ET PROCÉDURES DE FAILLITE

Une grande majorité d'intervenants pensent que les artistes de l'Ontario bénéficieraient d'un allègement fiscal ou de modifications de l'impôt sur le revenu du travail artistique. Quatre-vingt-treize pour cent des personnes ayant répondu au sondage considèrent que le principe d'un allègement fiscal ou de modifications de l'impôt sur le revenu du travail artistique est « important » ou « très important ».

Les statistiques indiquent que 43 pour 100 des artistes de l'Ontario détiennent un certificat ou un diplôme universitaire, contre 23 pour 100 pour l'ensemble de la population active. Pourtant, en 2001, le revenu moyen des artistes, toutes sources confondues, ne s'élevait qu'à 26 800 dollars, soit 26 pour 100 de moins que le revenu moyen de l'ensemble de la population active de l'Ontario (voir l'annexe F).

Alors que les artistes ontariens ont un niveau élevé d'éducation et passent en moyenne 67 pour 100 de leur temps à travailler dans leur discipline, peu d'entre eux réussissent à gagner leur vie de leur seule production artistique. Soixante-sept pour cent des artistes interrogés précisent qu'ils doivent exercer un autre métier pour des raisons financières (voir l'annexe G).

Le sous-comité pense que les difficultés financières rencontrées par les artistes de l'Ontario pourraient être atténuées en adoptant de nouvelles dispositions fiscales au palier fédéral comme au palier provincial.

Par exemple, un système ontarien de report de l'impôt permettrait aux artistes de reporter leur revenu artistique ou le produit de leurs ventes jusqu'à la prochaine année durant laquelle ils seraient bénéficiaires, afin que le montant de leur revenu soit compensé au moins en partie par le coût des fournitures, etc.

Ces recommandations sont destinées à aider les artistes à conserver une plus grande part de leur revenu, de manière à augmenter leurs chances de gagner leur vie grâce à leur production artistique.

Recommandation

- Que le ministre de la Culture continue à jouer un rôle de premier plan au sein du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le statut socio-économique de l'artiste en vue de proposer diverses mesures, notamment les suivantes :
 - Exempter de l'impôt sur le revenu les subventions accordées aux artistes;
 - Mettre en oeuvre des mesures fiscales, y compris des mesures d'exemption de l'impôt sur le revenu artistique d'un certain montant;
 - Instituer des crédits d'impôt pour l'achat d'oeuvres d'art ou pour un investissement dans les arts par des particuliers;
 - Instituer des crédits d'impôt sur le revenu provenant des droits d'auteur;
 - Instaurer des mesures qui permettent aux artistes de déclarer leur revenu sur plusieurs années, p. ex. en créant un système ontarien de report de l'impôt;
 - Mieux protéger les artistes et leur travail contre les risques liés aux faillites ou à l'insolvabilité des détenteurs de leurs oeuvres (comme les galeries d'art ou les éditeurs).



RECONNAÎTRE ET RENFORCER LE STATUT PROFESSIONNEL DES ARTISTES

FORMATION ET AIDE AUX ENTREPRISES DESTINÉS AUX ARTISTES

Les artistes doivent consacrer une grande partie de leur temps à se préparer à gagner un revenu, notamment pour répéter, étudier, faire des recherches, créer des oeuvres et entretenir leurs compétences.

Pour 86 pour 100 des répondants, le besoin de proposer aux artistes des possibilités de perfectionnement professionnel est « important » ou « très important ». Mais la majorité des artistes, étant indépendants, n'ont pas accès à la plupart des prestations de formation.

En outre, les artistes doivent presque toujours posséder des compétences commerciales de base pour réussir à promouvoir et à vendre leurs oeuvres. Bon nombre d'artistes interrogés reconnaissent qu'une formation ou une aide dans ce domaine leur serait utile.

Au cours des consultations, il est aussi apparu clairement qu'une grande partie de la communauté artistique et culturelle ne connaît pas l'information et les services disponibles qui pourraient l'aider; la connaissance des principaux services ou des droits du travail, par exemple, varie considérablement.

Recommandations

- Que le ministère de la Culture collabore avec le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat pour créer un projet pilote qui engage le réseau ontarien des Centres d'encadrement des petits entrepreneurs à fournir des ressources, des renseignements et des conseils aux artistes.
- Que le ministère de la Culture collabore avec le ministère de la Formation des Collèges et Universités (MFCU) et le milieu culturel en Ontario en vue de favoriser la mise en place de possibilités d'apprentissage pour les artistes dans divers secteurs, quel que soit leur statut professionnel (travailleurs indépendants ou employés).
- Que le ministère de la Culture collabore avec le MFCU pour contribuer à assurer que les principaux organismes de formation (comme le Cultural Careers Council Ontario) reçoivent des fonds destinés à la formation, dans le cadre de l'entente de partenariat sur le marché du travail, au nom des industries artistiques et culturelles de l'Ontario; et que l'entente comporte la mise à disposition de fonds de la formation pour tous les artistes, qu'ils soient indépendants ou employés.
- Que le ministère de la Culture élabore une stratégie provinciale visant à procurer aux artistes une information constamment accessible sur la gamme des programmes et des services appropriés à leurs besoins (par exemple en matière de santé et de sécurité, d'aides financières, d'entrepreneuriat, de droit, de gestion commerciale et financière, etc.).
- Que le ministère de la Culture favorise la mise en place de mesures incitatives pour les employeurs, comme des crédits d'impôt, afin de promouvoir l'intégration des artistes en milieu de travail, par exemple avec une formation en entreprise, une aide à la transition, etc..

STATUT PROFESSIONNEL

Les artistes constituent l'un des segments de la population active dont la croissance est la plus rapide. De 1991 à 2001, le nombre d'artistes en Ontario a augmenté de 33 pour 100, soit près de trois fois plus que l'ensemble de la population active (voir l'annexe F).

L'Ontario compte quelque 52 500 artistes, soit près de deux fois plus que toute autre province; en pourcentage de la population active, le nombre de travailleurs dans le secteur des arts de l'Ontario se place au deuxième rang.

Si les artistes ontariens sont souvent des travailleurs indépendants (44 pour 100, à comparer à seulement 7 pour 100 de la population active), ils gagnent en moyenne 40 pour 100 de moins que l'ensemble des travailleurs indépendants de l'Ontario (voir l'annexe F).

La plupart des artistes souhaitent conserver leur statut de travailleur indépendant. Toutefois, ce statut les empêche de bénéficier des mêmes avantages que les autres travailleurs, y compris en matière de normes d'emploi, de jours fériés, de congés payés et de régimes d'assurance et de retraite.

Dans certains pays, notamment la France et la Belgique, de nombreux artistes sont considérés comme des employés aux fins des normes d'emploi et des avantages sociaux.

Recommandation

- Que le ministre de la Culture continue à jouer un rôle de premier plan au sein du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le statut socio-économique de l'artiste en vue de proposer diverses mesures, notamment les suivantes :
 - Permettre aux artistes de faire des cotisations facultatives axées sur leur revenu pour pouvoir bénéficier de certains avantages, comme l'assurance-emploi et le congé de maternité;
 - Établir le principe que les artistes professionnels sont des travailleurs indépendants à moins que l'artiste, le syndicat (le cas échéant) et/ou l'embaucheur ne nouent des relations spécifiques d'employé et d'employeur.

SOUTENIR LES ARTISTES

COMMERCIALISATION ET PROMOTION

La promotion de la culture et de la remarquable diversité des traditions artistiques de l'Ontario contribue à assurer la cohésion sociale, à attirer les touristes et à revitaliser nos collectivités.

Cependant, la faiblesse des revenus moyens dans le secteur des arts et de la culture est attribuée par certains observateurs à plusieurs facteurs, y compris l'insuffisance de la sensibilisation du public à la valeur du travail artistique.

Pendant tout le processus de consultation, la promotion a été mentionnée comme étant la clé du succès d'un artiste. Pour 93 pour 100 des répondants, la promotion des artistes et de leur travail est « importante » ou « très importante ».

De même, les intervenants estiment que la reconnaissance des artistes de l'Ontario peut contribuer de manière positive à plusieurs aspects de la vie de l'artiste. La reconnaissance entraîne une prise de conscience accrue des apports uniques des artistes à la société; elle renforce la sensibilisation du public, ce qui crée de nouveaux débouchés pour leur production; et elle procure aux artistes l'encouragement personnel dont ils ont parfois besoin pour poursuivre leur travail.

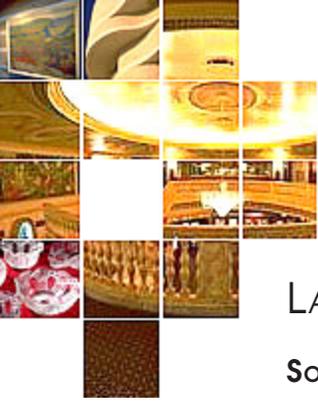
Le fait d'être reconnu et célébré par l'ensemble de la collectivité apparaît comme indispensable pour encourager les initiatives artistiques, et 96 pour 100 des répondants estiment que la reconnaissance du rôle des arts et de la culture dans nos collectivités est « importante » ou « très importante ».

Recommandations

- En collaborant avec le secteur du divertissement et de la création*, encourager la formation de partenariats stratégiques entre les secteurs de la technologie et de la création en vue de concevoir des moyens novateurs pour promouvoir les artistes et leur travail.
- Assurer la représentation du secteur culturel de la province dans toutes les grandes missions commerciales de l'Ontario, en collaboration avec les ministères clés du gouvernement provincial ou en missions « parallèles » officieuses.
- Élaborer des stratégies provinciales visant à commercialiser et à promouvoir les produits culturels de l'Ontario sur de nouveaux marchés, en s'appuyant sur les stratégies réussies adoptées par d'autres juridictions, comme les initiatives de promotion musicale de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba, etc.
- Promouvoir l'Ontario comme un grand exportateur de propriété intellectuelle.
- Réinstaurer la politique du « un pour cent pour l'art », suivant laquelle un pour cent du budget de l'aménagement des immeubles de la province est réservé à la commande d'œuvres d'art et à des installations artistiques.

* Description fournie en annexe H.





LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ARTISTES

SOINS DE SANTÉ SPÉCIALISÉS POUR LES ARTISTES

S'il est possible pour certains artistes de vivre et travailler dans un même lieu, d'autres sont confrontés à des problèmes particuliers, comme ceux qui travaillent avec des produits chimiques, des acides ou des teintures toxiques.

Les potiers ou les souffleurs de verre, qui utilisent divers types de fours, peuvent être exposés à des risques sanitaires particuliers, de même que les acteurs qui réalisent des cascades ou tournent des scènes avec des effets pyrotechniques ou des animaux.

Il arrive aussi qu'une danseuse ou un violoniste souffre de blessures dues à un manque de technique, que seuls des spécialistes peuvent diagnostiquer et traiter.

Recommandation

- Créer un nouveau mécanisme durable de financement provincial pour les programmes de soins de santé destinés aux artistes, comme The Artists' Health Centre*.

* Voir l'annexe H.



LES ARTISTES ET L'ESPACE

LOGEMENT/ESPACE DE TRAVAIL

Dans tous les secteurs culturels, les artistes et les producteurs doivent disposer d'espace physique et d'équipement pour travailler. Les artistes des arts visuels ont besoin d'un lieu où ils peuvent créer; les musiciens, de lieux de répétition et d'enregistrement; les interprètes qui travaillent dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique ont besoin de salles de répétition et de spectacles; les producteurs de cinéma et de télévision, de studios insonorisés et de plateaux de tournage; les éditeurs, de bureaux et d'entrepôts.

Pourtant, en raison de leur situation financière souvent précaire, les artistes ont parfois du mal à trouver des logements abordables ou des espaces de travail adéquats dans lesquels ils peuvent répéter ou exercer leur art. Les artistes sont à la merci des pressions du marché immobilier, comme l'embourgeoisement d'un quartier, la reconversion des ateliers et la hausse des prix. L'essor actuel de la construction a entraîné de nouvelles difficultés pour les travailleurs du secteur artistique et culturel, par exemple pour les artistes des arts visuels qui ont besoin d'un studio abordable situé à proximité de leurs principaux marchés urbains.

Un autre problème provient du fait que, lorsque des artistes s'installent dans des quartiers ou des espaces moins traditionnels pour profiter de loyers plus raisonnables, ces lieux sont rapidement considérés comme attrayants et à la mode et prennent de la valeur.

En conséquence, nombre de lieux qui servaient aux artistes d'espaces de vie ou de travail, comme les entrepôts et les ateliers, sont désormais convertis en co-propriétés ou autres formes d'aménagement immobilier dont les prix dépassent leurs possibilités financières.

Recommandation

- Fournir des mécanismes durables, existants et nouveaux, de financement et de prestation de programmes provinciaux de logement destinés aux artistes, comme Toronto Artscape et les Performing Arts Lodges*.

* Voir l'annexe H.

INFRASTRUCTURE ET PLANIFICATION

Les précédentes études portant sur le secteur culturel en Ontario ont abordé certaines questions relatives à l'insuffisance d'installations. L'inauguration du nouveau Four Seasons Centre for the Performing Arts à Toronto et l'annonce de la construction d'un plateau et d'un studio sonorisé de cinéma et de télévision dans le secteur Portlands indiquent que ces lacunes commencent à être comblées.

Malheureusement, il reste d'autres lacunes, en particulier l'absence d'une masse critique de salles de théâtre et de danse de moyennes et petites dimensions. Compte tenu de l'essor du secteur culturel, le besoin d'installations nouvelles ou modernisées ne cesse de croître. La construction en cours de grandes salles destinées aux arts et à la culture illustre bien cette réalité.

Depuis une dizaine d'années, on constate dans le monde entier un grand intérêt pour les bienfaits de l'accroissement des ressources créatrices pour revitaliser des édifices et des centres urbains dégradés. La recherche, y compris une étude effectuée par l'Université Ryerson et Toronto Artscape en 2003, montre que la présence d'installations consacrées aux arts a des effets profonds et positifs sur les quartiers.

Le quartier des distilleries à Toronto est l'un des plus récents exemples de la manière dont le réaménagement d'un site ancien en lieu culturel, qui combine des bureaux, des espaces de travail, des galeries d'art, des salles de spectacles, des restaurants, des bars et des cafés, peut avoir un impact positif important.

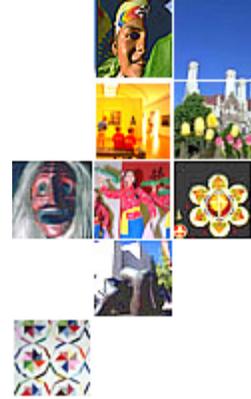
On peut citer d'autres exemples, comme l'ancien tribunal d'Ottawa rénové il y a vingt ans, Arts Court, qui offre des salles de spectacles, des galeries et des bureaux aux arts visuels, littéraires, de la scène et des médias; le Workers Arts and Heritage Centre à Hamilton; le Visual Arts Centre à Clarington; et le King Street Theatre à Kitchener.

Il existe de nombreux moyens d'encourager la construction et l'entretien d'espaces adéquats pour les artistes et le secteur culturel de l'Ontario, y compris :

- Un investissement public direct, ou un financement public proposé dans des conditions privilégiées;
- Des crédits d'impôt et autres mesures incitatives pour les propriétaires qui rendent leurs locaux accessibles aux artistes et à des fins culturelles;
- Une réglementation avantageuse en matière d'évaluation et d'impôt foncier;
- Un amortissement accéléré pour les salles de cinéma.

Recommandations

- Élargir l'utilisation de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) pour permettre aux organismes artistiques et culturels à but non lucratif d'accéder à un financement.
- Appuyer la création d'un fonds à but non lucratif destiné à financer la rénovation, la réparation ou la construction d'installations artistiques et culturelles.
- Inciter la province à reprendre un rôle de premier plan dans le soutien à la rénovation et à la construction d'installations artistiques et culturelles de petites ou moyennes dimensions par le biais d'un programme de subventions d'immobilisation.



RECOMMANDATIONS À ENVISAGER ULTÉRIEUREMENT

Le Sous-comité sur le statut de l'artiste convient que de nombreux aspects de la situation socio-économique des artistes devront être améliorés à court terme comme à long terme.

Si le gouvernement décide de créer un organisme permanent chargé de veiller au statut socio-économique de l'artiste, le sous-comité propose que les recommandations suivantes soient soumises à cet organisme pour analyse et action futures.

Dans le cadre du processus établi, le sous-comité recommande également qu'au moins l'un des membres du Sous-comité sur le statut de l'artiste soit nommé comme membre de tout nouvel organisme qui serait créé à l'avenir. Ceci permettrait d'assurer une certaine continuité dans le travail d'un nouvel organisme visant à améliorer le statut socio-économique de l'artiste en Ontario.

Recommandations

- Inciter la province à travailler, par le biais du partenariat pour la planification culturelle municipale, en vue d'atteindre les objectifs suivants :
 - Promouvoir les artistes dans le cadre des initiatives touristiques locales;
 - Établir des mesures incitatives pour encourager les promoteurs immobiliers à aménager des espaces de travail ou des logements abordables pour les artistes;
 - Encourager les municipalités à fournir des logements abordables aux artistes;
 - Intégrer des espaces de création artistique lors de l'aménagement de nouveaux centres communautaires pour la création, les répétitions et les spectacles;
 - Inciter les municipalités à élaborer une politique culturelle municipale.
- Offrir des avantages incitatifs, comme des crédits d'impôt, aux propriétaires qui proposent aux artistes des espaces de vie ou de travail.
- Encourager les municipalités à adopter une politique permettant de consacrer un pour cent du budget de tout nouvel immeuble public ou commercial à la commande d'œuvres d'art et à des installations artistiques.

* Voir l'annexe H.



CONCLUSION

Le tissu culturel de l'Ontario est riche et varié. Reconnu comme un centre culturel majeur à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, l'Ontario tire profit des artistes qui sont une source permanente d'inspiration pour sa culture et de vitalité pour son économie. Le succès futur de notre économie créative est lié à la réussite des artistes et de leurs contributions novatrices.

Ce rapport est le produit de longs mois de consultations de grande ampleur auprès de milliers d'artistes et d'organismes du secteur des arts et de la culture, suivis de longs mois d'analyse, de réflexion et de débats. Nous pensons que les recommandations issues de ce travail appuieront les artistes de l'Ontario pendant qu'ils s'efforcent d'atteindre leurs objectifs créatifs et professionnels.

Le Sous-comité sur le statut de l'artiste vous remercie d'étudier son rapport sur le statut socio-économique de l'artiste en Ontario.

ANNEXE A

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

AARON MILRAD (président)

Aaron M. Milrad est président du conseil d'administration du George R. Gardiner Museum of Ceramic Art, secrétaire du conseil d'administration de la Museum Trustees Association de Washington D.C., ancien président de la Harbourfront Art Gallery, ancien président du Koffler Centre of the Arts et ancien membre du conseil d'administration de la Danny Grossman Dance Company et du St. Lawrence Centre for the Arts.

En qualité d'avocat, M. Milrad représente des clients canadiens et internationaux du milieu des arts visuels, des arts du spectacle et des arts littéraires. Il a présenté de nombreuses conférences sur tous les aspects des droits d'auteur, du droit des arts, de l'édition et des médias. Il est maître de conférences pour le cours de formation en muséologie de l'Université de Toronto et, pendant plusieurs années, il a présenté des conférences dans le cadre du Banff Centre Publishing Course. Outre des articles publiés dans diverses revues canadiennes, britanniques et américaines, M. Milrad a rédigé deux ouvrages sur l'art et le droit.

PAT BRADLEY (conseillère externe)

Pat Bradley est agente responsable du théâtre au Conseil des arts de l'Ontario (CAO) depuis 2001. En 2003, elle a également été nommée chef de la recherche.

Pat a été directrice générale de PACT, l'association nationale du commerce et des services du théâtre professionnel anglophone, pendant neuf ans. Auparavant, elle a été agente responsable du théâtre et de la littérature à la Division des affaires culturelles de l'ancienne Municipalité de la communauté urbaine de Toronto, agente responsable des arts au ministère de la Culture de l'Ontario, et directrice générale de la Periodical Writers Association of Canada.

Pat a été présidente de la Conférence canadienne des arts et a siégé sur de nombreux conseils d'associations artistiques, y compris celui de 12 Alexander Street Theatre Project et de STAF (Small Theatre Administrative Facility). Elle enseigne et anime des ateliers sur des sujets liés aux arts comme l'octroi de subventions, les politiques culturelles et les ressources humaines dans le domaine des arts. Citons au nombre de ses publications la première édition de *Human Resources in the Canadian Theatre* (1997), *The Status of Women in Theatre – The Ontario Experience* (Artifaits, CAO, 2004) et *Ontario's Visual and Media Arts Sector* (Artifaits, CAO, 2005).

MARTIN BRAGG (membre du Comité)

Martin Bragg est producteur artistique du Canadian Stage Company (CanStage) depuis 1997, année où le conseil d'administration a décidé de confier à la même personne le poste de directeur artistique et le poste de directeur général, occupé par M. Bragg depuis qu'il avait rejoint la compagnie en 1992. Il connaît toutes les facettes du théâtre et a lui-même été comédien, réalisateur, concepteur de décors et producteur de productions canadiennes originales. M. Bragg a produit plus de 80 pièces de théâtre à CanStage.

ROBERT DICKSON (membre du Comité)

Robert Dickson, un écrivain primé, est professeur d'études françaises et de traduction à l'Université Laurentienne de Sudbury. En 2002, il a été le lauréat du Prix littéraire du Gouverneur général pour son livre de poésie *Humains paysages en temps de paix relative*.

Robert Dickson est aussi un artiste qui se produit régulièrement au Théâtre du Nouvel-Ontario, dont il a été membre du conseil d'administration. Il a récité ses poèmes lors de divers festivals à travers le Canada. En 2004, il a traduit *Kit of the Fur Queen*, un roman de Tomson Highway.

LISA FITZGIBBONS (conseillère externe)

Lisa Fitzgibbons est une artiste en arts visuels, une conservatrice et une réalisatrice de cinéma qui travaille avec la communauté artistique francophone en Ontario et dans tout le Canada. Elle a été membre des conseils d'administration de la Galerie du Nouvel-Ontario et du Bureau des regroupements des artistes visuels de l'Ontario (BRAVO) et vice-présidente artistique de la Fédération culturelle canadienne-française. Lisa a contribué à la mise sur pied de l'Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF), un organisme national de services aux arts où elle est responsable de la coordination.

En plus de coordonner de nombreux projets artistiques, Lisa Fitzgibbons a participé à la rédaction de rapports sur les arts visuels et les arts médiatiques pour le compte du Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts de l'Ontario.

RON HANEY (conseiller externe)

Ron Haney est le chef de la direction et le directeur général de la section ontarienne de la Guilde canadienne des réalisateurs et un ancien représentant principal en affaires de la Canadian Actors' Equity Association. Il siège également au conseil du Toronto Film Board.

À l'Equity Association, Ron était responsable de la négociation et de l'application de toutes les conventions collectives. On lui a décerné par la suite le prix Larry McCance au titre de sa contribution exceptionnelle aux travaux de l'Equity Association. Ron, qui s'est joint à la section ontarienne de la Guilde canadienne des réalisateurs en mai 1999, est immédiatement devenu un personnage important pour toute la Guilde, menant les négociations avec l'Association canadienne de production de film et télévision et luttant pour les droits des membres de la Guilde.

Ron a aussi suivi une formation de chanteur d'opéra à la Music Academy of the West, à Santa Barbara, avant de suivre des études à l'Université de Toronto. En tant que chanteur professionnel, Ron a chanté avec plusieurs des meilleures compagnies d'opéra du Canada, y compris celle du Centre national des arts et de la Compagnie d'opéra canadienne. On a parfois entendu des arias émaner des salles dans lesquelles Ron négociait.

JOYSANNE SIDIMUS (conseillère externe) -- (en congé médical du 2 juin au 30 juillet 2006)

Née à New York, Joysanne Sidimus a suivi une formation de danseuse avec George Balanchine et a rejoint le New York City Ballet. Elle a également été danseuse principale au Ballet national du Canada et au Pennsylvania Ballet.

Après avoir pris sa retraite, elle a fondé le Centre de ressources pour danseurs en transition, un organisme créé pour aider les danseurs à effectuer une transition professionnelle. Elle en est la directrice générale depuis sa création. Elle continue de travailler comme répétitrice Balanchine au Canada et dans le monde entier.

En 1989, en compagnie de Jean-Pierre Perreault, Mme Sidimus a représenté les danseurs au sein du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste. Elle a récemment terminé *Reflections in a Dancing Eye*, un livre sur le rôle et l'importance de l'artiste dans la société canadienne contemporaine, qu'elle a co-écrit avec Carol Anderson. Mme Sidimus a reçu de nombreux prix et honneurs, le plus récent étant la Médaille de service méritoire de la Gouverneure générale pour sa contribution majeure à la vie culturelle canadienne en tant que fondatrice du Centre de ressources pour danseurs.

ANNEXE B

PROFIL DES MEMBRES DU COMITÉ

JIM FLECK

Jim Fleck est président du Council for Business and the Arts in Canada, président de la Fondation du Musée des beaux-arts de l'Ontario, président du Comité de construction du Musée des beaux-arts de l'Ontario qui supervise les travaux de rénovation et d'agrandissement confiés à l'architecte Frank Gehry, et ancien président du conseil d'administration et président du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

Il est le président fondateur de la galerie d'art contemporain PowerPlant au Centre Harbourfront, et le directeur, trésorier et vice-président du Ballet national du Canada. Il a été lauréat, en 2003, du Edmund C. Bovey Award for Leadership Support of the Arts, prix national décerné à des personnalités du monde des affaires qui ont fait profiter les arts de leur talent, de leur temps, de leur argent et de leurs connaissances. M. Fleck a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 1997.

MARTIN BRAGG

Martin Bragg est producteur artistique du Canadian Stage Company (CanStage) depuis 1997, année où le conseil d'administration a décidé de confier à la même personne le poste de directeur artistique et le poste de directeur général, occupé par M. Bragg depuis qu'il avait rejoint la compagnie en 1992. Il connaît toutes les facettes du théâtre et a lui-même été comédien, réalisateur, concepteur de décors et producteur de productions canadiennes originales. M. Bragg a produit plus de 80 pièces de théâtre à CanStage.

SAM COGHLAN

Le bibliothécaire Sam Coghlan est chef de la direction de la bibliothèque publique de Stratford après avoir été bibliothécaire en chef de la bibliothèque du comté d'Oxford pendant seize ans.

M. Coghlan est l'actuel président de l'Ontario Public Libraries Association. En 2002-2003, il était vice-président du conseil d'administration des Administrators of Rural-Urban Public Libraries of Ontario. Il siège actuellement au comité consultatif ontarien de la Fondation Gates.

M. Coghlan a offert des cours du niveau supérieur en droit et en bibliothéconomie à la School of Library and Information Science de l'Université Western Ontario à London, en Ontario. Il a reçu son diplôme en droit de l'Université de Windsor en 1976. M. Coghlan a été membre de plusieurs jurys littéraires, dont celui du Conseil des arts de l'Ontario et du Conseil des Arts du Canada.

ROBERT DICKSON

Robert Dickson, un écrivain primé, est professeur d'études françaises et de traduction à l'Université Laurentienne de Sudbury. En 2002, il a été le lauréat du Prix littéraire du Gouverneur général pour son livre de poésie *Humains paysages en temps de paix relative*.

Robert Dickson est aussi un artiste qui se produit régulièrement au Théâtre du Nouvel-Ontario, dont il a été membre du conseil d'administration. Il a récité ses poèmes lors de divers festivals à travers le Canada. En 2004, il a traduit *Kit of the Fur Queen*, roman de Tomson Highway.

PAULETTE GAGNON

Paulette Gagnon est directrice générale de l'Association des théâtres francophones du Canada. Auparavant, elle était présidente de la Fédération culturelle canadienne-française, le regroupement national dédié au développement culturel des communautés francophones et acadiennes. En qualité de chef du développement de Théâtre Action à Ottawa, elle a été responsable des projets théâtraux francophones au Centre national des arts. Elle a également été directrice générale de la Nouvelle Scène à Ottawa.

En 1996-1997, Mme Gagnon était responsable du bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario. Avant cela, elle a occupé des postes de direction au sein du Théâtre du Nouvel-Ontario, à Sudbury.

ALLAN GOTLIEB

Allan Gotlieb a été ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1981 à 1989, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1977-1981) et président du Conseil des Arts du Canada (1989 à 1994). Il est compagnon de l'Ordre du Canada.

M. Gotlieb est adjoint invité au collège All Souls d'Oxford, professeur invité William Lyon Mackenzie King à l'Université Harvard, et professeur Claude Bissel à l'Université de Toronto. Il détient des doctorats honorifiques en droit de l'Université de Toronto et de diverses autres universités. M. Gotlieb est actuellement conseiller principal chez Stikeman Elliott à Toronto, et président de Sotheby's Canada et de la Fondation canadienne Donner.

PIERS HANDLING

Piers Handling s'est joint au Festival international du film de Toronto comme programmeur en 1982; il est devenu directeur de la programmation cinq ans plus tard, directeur adjoint en 1990, directeur artistique en 1993, et directeur et président du festival en 1994. M. Handling a participé ou travaillé à 23 des 25 derniers festivals.

Durant ses 22 années au Festival, M. Handling a organisé de nombreux programmes et rétrospectives, y compris d'importantes rétrospectives du cinéma canadien, latino-américain, italien, polonais, portugais et hongrois, et a été co-fondateur de Perspective Canada. Avant de rejoindre le Festival international du film de Toronto, il a travaillé à l'Institut canadien du film (ICF) pendant dix ans, gravissant les échelons jusqu'au poste de directeur adjoint. Après avoir quitté l'ICF, il a enseigné le cinéma canadien à l'Université Carleton à Ottawa, ainsi qu'à l'Université Queen's à Kingston.

DREW HAYDEN TAYLOR

Drew Hayden Taylor a été dramaturge en résidence pour Native Earth Performing Arts à la fin des années 1980, et a été directeur artistique de la compagnie de 1994 à 1997. Depuis, il a remporté de nombreux prix, dont le Prix Chalmers pour les pièces canadiennes pour jeune public pour All Dreamers Rock/Education is our Right, et le Prix littéraire pour la meilleure dramatique de la Canadian Authors Association pour Bootlegger Blues. Sa pièce Only Drunks and Children Tell the Truth a remporté le Prix Dora Mavor Moore pour la meilleure nouvelle pièce en 1996.

Drew Hayden Taylor a composé, dirigé et travaillé à de nombreux films et documentaires vidéo portant sur des sujets autochtones et a conçu des scénarios de nombreuses émissions de télévision, dont Street Legal et North of Sixty.

TIM JONES

Tim Jones a occupé les fonctions de conseiller en gestion, promoteur, agent d'octroi de subventions, producteur de théâtre et de festival, spécialiste du renforcement des capacités, activiste, chef de la direction et président de conseil d'administration.

En qualité de directeur général de Artscape depuis 1998, M. Jones a étudié la relation entre la créativité et l'espace, et a défendu le concept de la revitalisation axée sur les arts avec des projets comme le quartier historique des distilleries, le Gibraltar Point Centre for the Arts et la conférence Creative Places + Spaces. Tim Jones a aussi été agent de programme au sein de la division théâtrale du Conseil des Arts du Canada et directeur général du théâtre Buddies in Bad Times, à Toronto.

AVON MACFARLANE

Avon Macfarlane est actuellement responsable des dons majeurs à la division de la promotion universitaire de l'Université de Toronto. Avant de travailler pour l'université, Mme MacFarlane a été agente de développement et coordonnatrice de programmes au Centre Harbourfront de Toronto.

Elle a été juge pour le Prix Prism, une compétition nationale d'œuvres jeunesse; membre du conseil d'administration de la garderie communautaire coopérative Campus; présidente du comité de la programmation de Artsweek; et coordonnatrice bénévole des Toronto Arts Awards.

AARON M. MILRAD

Aaron M. Milrad est président du conseil d'administration du George R. Gardiner Museum of Ceramic Art, secrétaire du conseil d'administration de la Museum Trustees Association de Washington D.C., ancien président de la Harbourfront Art Gallery.

En qualité d'avocat, M. Milrad représente des clients canadiens et internationaux du milieu des arts visuels, des arts du spectacle et des arts littéraires. Il a présenté de nombreuses conférences sur tous les aspects des droits d'auteur, du droit des arts, de l'édition et des médias. Il est maître de conférences pour le cours de formation en muséologie de l'Université de Toronto et, pendant plusieurs années, il a présenté des conférences dans le cadre du Banff Centre Publishing Course. Outre des articles publiés dans diverses revues canadiennes, britanniques et américaines, M. Milrad a rédigé deux ouvrages sur l'art et le droit.

DR. ROSS H. PAUL

Ross H. Paul est président et vice-chancelier de l'Université de Windsor depuis 1988, après avoir servi pendant presque sept ans comme président de l'Université Laurentienne, à Sudbury. M. Paul est membre fondateur du Edmonton Summerfest Board, qui a créé le Edmonton Fringe Theatre Festival.

Ancien président des Montreal's Island City Singers, il a co-composé la Festival Folk Mass, enregistrée par Laurentian Records et présentée dans tout le Québec et l'Ontario. M. Paul est aussi gouverneur national du Shaw Theatre Festival depuis 2002.

GINA M. RÉMY

Gina M. Rémy est directrice des Affaires juridiques et commerciales de Corus Entertainment Inc. (division télévision) à Toronto.

Mme Rémy est actuellement co-présidente du conseil d'administration du ReelWorld Film Festival; elle a été co-organisatrice du comité d'hommage à Salome Bey en 2003; membre du conseil d'administration du Black Film and Video Network; et co-organisatrice de Primary Abstractions Art Exhibition en 2003.

PETER C. SIMON

Peter C. Simon est président du Royal Conservatory of Music (RCM) depuis 1991. Sous sa direction, le RCM a repensé sa mission: « développer le potentiel humain par l'exercice d'un leadership en musique et en éducation artistique. »

M. Simon est entré au Royal Conservatory of Music en 1986 comme directeur des études scolaires. En 1989, il a été nommé président de la Manhattan School of Music, à New York, où il a lancé plusieurs projets. M. Simon a fait ses études au Royal Conservatory of Music, à la Juilliard School de New York, et à Londres avec Louis Kentner.

VERONICA TENNANT

Comme première danseuse du Ballet national du Canada pendant 25 ans, Veronica Tennant était reconnue et appréciée par tous pour son extraordinaire polyvalence et sa grande puissance dramatique. Elle a dansé partout en Amérique du Nord, en Europe et au Japon avec les plus grands danseurs de notre époque, dont Rudolf Nureyev et Mikhail Baryshnikov.

Considérée au Canada comme une idole et un modèle, Mme Tennant est aujourd'hui réalisatrice de télévision, productrice et écrivaine primée. Elle a été chorégraphe et directrice associée au théâtre Tarragon, au Canadian Stage et au Festival de Stratford. Elle est l'ambassadrice du Canada pour l'UNICEF qui lui a accordé, en 1999, le Prix Danny Kaye. Veronica Tennant a été intronisée à l'Allée des célébrités canadiennes en 2001. Première danseuse à avoir été nommée officier de l'Ordre du Canada en 1975, elle a obtenu, cette année, le rang de compagnon de l'Ordre du Canada, la distinction canadienne la plus prestigieuse. Dernièrement, Mme Tennant a obtenu le Prix Walter Carsen 2004 d'excellence en arts de la scène.

ANNEXE C

LES NEUF PROFESSIONS ARTISTIQUES RECENSÉES PAR STATISTIQUE CANADA

Statistique Canada utilise les codes de la classification type des professions de 1991 pour définir les catégories professionnelles. Ces neuf catégories ont été choisies par le sous-comité pour définir les artistes.

Les catégories comprennent les professions artistiques suivantes :

- Acteurs
- Artisans
- Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs
- Danseurs
- Musiciens et chanteurs
- Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts plastiques
- Producteurs, réalisateurs et chorégraphes
- Auteurs, rédacteurs et écrivains
- Autres.

ANNEXE D

TABLES RONDES ET SOUMISSIONS ÉCRITES

Dans le cadre de ses activités de consultation, le Sous-comité sur le statut de l'artiste a effectué les tâches suivantes :

- Étude de toutes les soumissions écrites transmises par les intervenants;
- tenue de cinq tables rondes;
- Analyse des résultats du sondage en ligne;
- Examen de tous les commentaires affichés sur le forum de discussion en ligne.

SOUMISSIONS ÉCRITES

Le sous-comité a reçu des soumissions écrites des organismes suivants :

- Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA – deux soumissions)
- American Federation of Musicians of the United States and Canada (AFM – deux soumissions)
- Canadian Actors' Equity Association (CAEA – deux soumissions)
- Guilde canadienne des réalisateurs, Ontario (GCR)
- Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT)
- Centre de ressources pour danseurs en transition (CRDT)
- Cultural Careers Council Ontario (CCCO)
- The Writers' Union of Canada (TWUC)
- Artists' Legal Advice Services (ALAS)
- Canadian Artists Representation/le Front des artistes canadiens Ontario (CARFAC).

La plupart des organismes précités ont participé à, au moins, une des tables rondes avec les intervenants.

RÉUNIONS

Tous les organismes qui en ont fait la demande ont participé à des réunions individuelles avec le sous-comité afin de discuter de leurs soumissions, comme indiqué ci-dessous :

- Le 11 juillet 2005 – Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA Toronto et ACTRA National)
- Le 14 septembre 2005 – Bureau national de l'AFM (American Federation of Musicians of the United States and Canada)
- Le 2 novembre 2005 – Association canadienne de production de films et de télévision (ACPF)
- Le 3 novembre 2005 – Cultural Careers Council Ontario (CCCO)
- Le 3 novembre 2005 – Canadian Actors' Equity Association (CAEA).

TABLES RONDES

Les organismes suivants ont pris part aux tables rondes :

TORONTO – LE 20 SEPTEMBRE 2005

- AFM – Sault Ste. Marie
- AFM – Toronto
- Alliance of Canadian Television and Radio Artists (ACTRA Toronto)
- American Federation of Musicians of the United States and Canada (AFM) – Brantford
- Artistes de l'ACTRA Toronto
- Artists' Network of Riverdale
- Associated Designers of Canada
- Association canadienne des réviseurs
- Association des auteurs-compositeurs canadiens
- Canadian Actors' Equity Association
- Canadian Alliance of Dance Artists Ontario (CADA Ontario)
- Canadian Artists Representation/le Front des artistes canadiens Ontario (CARFAC) – Ontario
- Canadian Association of Photographers and Illustrators in Communications
- Canadian Music Centre
- Centre de ressources pour danseurs en transition (CRDT)
- Documentaristes du Canada
- Fédération du travail de l'Ontario (FTO)
- Guilde canadienne des réalisateurs (GCR)
- Guilde des compositeurs canadiens de musique de film
- IATSE (Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexe des États-Unis, de ses territoires et du Canada) – bureau national et section locale 873
- La Guilde canadienne des réalisateurs – Ontario
- League of Canadian Poets
- Liaison of Independent Filmmakers of Toronto (LIFT)
- NABET (syndicat national de techniciens du cinéma et de la télévision) – section locale 700
- Periodical Writers Association of Canada (PWAC)
- Playwrights Guild of Canada (PGC)
- Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)
- The Writers' Union of Canada
- Union des artistes – Ontario
- Writers' Guild of Canada (WGC)

OTTAWA – LE 7 OCTOBRE 2005

- Alliance culturelle de l'Ontario
- Alliance nationale de l'industrie musicale
- Assemblée des centres culturels de l'Ontario
- Association des auteures et auteurs de l'Ontario français
- Association des professionnels de la chanson et de la musique
- Canadian Artists Representation/le Front des artistes canadiens Ontario (CARFAC) – bureau central national
- Canadian Arts Presenting Association/ Association canadienne des organismes artistiques Cultural Human Resources Council
- Éditions du Vermillon
- Fédération culturelle canadienne-française (région de l'Ontario)
- Mercury Lounge
- National Arts Centre/Centre national des arts
- Théâtre Action
- Théâtre du Nouvel-Ontario

TORONTO – LE 12 OCTOBRE 2005

- Artists' Health Centre Foundation
- Association for Native Development in the Arts
- Caldwell Jeffery
- Collective of Black Artists (COBA)
- Cultural Careers Council Ontario (CCCO)
- Gallery 44
- Ontario Crafts Council
- Performing Arts Lodges, Ontario (PAL)
- The Book and Periodical Council
- The School of Toronto Dance Theatre

TORONTO – LE 17 OCTOBRE 2005

- Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT)
- Association canadienne des annonceurs
- Association canadienne des distributeurs de films
- Canadian Independent Record Production Association (CIRPA)
- Castlemoon Theatre
- Danny Grossman Dance
- Institute of Communications and Advertising
- MHL Communications
- Ontario Association of Art Galleries (OAAG)
- Orchestres Canada
- Professional Association of Canadian Theatre (PACT)
- Raymond Chandler Productions
- Sernyk and Associates Inc.
- Tatar Gallery

TORONTO – LE 8 NOVEMBRE 2005

- AFM (American Federation of Musicians of the United States and Canada) – Canada
- AFM (American Federation of Musicians) – Toronto
- Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) – Toronto/Canada
- Bureau du regroupement des artistes visuels de l'Ontario (Bravo)
- Caisse des acteurs et actrices du Canada
- Canadian Actors Equity Association (CAEA)
- Canadian Artists Representation/le Front des artistes canadiens Ontario (CARFAC) – Ontario
- Canadian Society of Children's Authors, Illustrators and Performers (CANSCAIP)
- CRIA (Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement)
- Cultural Careers Council Ontario (CCCO)
- Dance Ontario Association (DO)
- École nationale de ballet
- Guilde canadienne des réalisateurs (GCR)
- Muskoka Lakes Music Festival
- New Music Concerts
- Ontario College of Art and Design (OCAD)
- Performing Arts Lodges of Canada (PAL) – Canada
- Société des sculpteurs du Canada

ANNEXE E

DÉFINITION D'UN ARTISTE PROFESSIONNEL

Le premier Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, après avoir longuement étudié la question, a adopté une définition qui est acceptée par la collectivité dans son ensemble.

Dans ses Bulletins d'interprétation en matière d'impôt sur le revenu concernant les artistes, l'Agence du revenu du Canada a élaboré une liste de critères. Pour être considéré comme professionnel, l'artiste doit satisfaire quatre des neuf conditions suivantes, dont au moins une des trois premières (a, b ou c) :

- a) l'artiste a présenté ses oeuvres au public dans le cadre d'expositions, de publications, de spectacles, de séances de lecture, de projections ou de toute autre manière appropriée à la nature de son travail;
- b) l'artiste est représenté par un négociant en oeuvres d'art, un éditeur, un agent ou tout autre représentant pertinent;
- c) l'artiste consacre une partie raisonnable de son temps de travail à promouvoir ou à commercialiser ses oeuvres, y compris en se présentant à des auditions, en cherchant des commanditaires, des agents ou des contrats, ou par toute autre activité appropriée;
- d) l'artiste est rémunéré pour son travail, y compris, mais non exclusivement, par le produit de ses ventes, des honoraires, des commissions, des salaires, des droits d'auteur et des droits de suite, des subventions ou des récompenses, toutes ces sources pouvant raisonnablement être considérées comme un revenu professionnel ou commercial;
- e) l'artiste possède un historique des pertes ou des bénéfices liés à l'exploitation de ses oeuvres durant toute sa carrière artistique;
- f) l'artiste a suivi une formation professionnelle, soit dans un établissement d'enseignement, soit auprès d'un artiste professionnel ou d'un enseignant reconnu dans sa discipline;
- g) la reconnaissance de l'artiste par le public ou par ses pairs est démontrée par des distinctions honorifiques, des récompenses, des prix ou des critiques favorables diffusées publiquement;
- h) l'artiste est membre d'une association professionnelle liée à son activité artistique et qui est réservée à certains membres ou à certaines catégories de membres selon des normes établies par l'association, ou membre d'un syndicat ou d'une organisation de même nature;
- i) l'artiste détient les droits de ses oeuvres et a perçu des droits d'auteur ou des droits de suite relatifs à ses oeuvres.

ANNEXE F

STATISTIQUES ÉCLAIRANT LE STATUT DES ARTISTES EN ONTARIO

- Les 52 500 artistes de l'Ontario constituent 40 % des 130 700 artistes du Canada. Cette proportion est légèrement plus élevée que la part de cette province dans la population totale du Canada en 2001 (38%). Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- Les artistes ontariens sont beaucoup plus instruits que l'ensemble de la population active de la province mais ils gagnent considérablement moins que les travailleurs dans les professions non artistiques, quel que soit le niveau d'études considéré. Le pourcentage d'artistes titulaires de diplômes ou de certificats universitaires (43 %) est presque le double de celui de l'ensemble de la population active de l'Ontario (23 %). Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- En moyenne, les artistes ayant fait des études universitaires gagnent à peine plus que les diplômés du secondaire de l'ensemble de la population active ontarienne. Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- À 44%, le pourcentage d'artistes ontariens ayant un travail autonome est plus de six fois supérieur au pourcentage de travailleurs indépendants dans l'ensemble de la population active provinciale (7%). Dans les milieux artistiques, certains estiment que ces niveaux relativement élevés de travail autonome sont inférieurs à la réalité. Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- Les artistes indépendants ont un revenu moyen très faible (21 600 \$), soit 40% de moins que le revenu moyen de tous les travailleurs indépendants en Ontario. Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- Le nombre d'artistes en Ontario est passé de 39 000 en 1991 à 52 500 en 2001, soit une augmentation de 33%. Ce taux de croissance est trois fois plus élevé que la croissance de 11% de l'ensemble de la population active de l'Ontario. Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- Le revenu moyen des artistes est de 26 800 \$, soit 24 % de moins que le revenu moyen de la population active totale de la province (35 200 \$). Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Rapport préparé par Hill Strategies Recherche Inc. pour le Conseil des arts de l'Ontario. Mars 2005.
- Jusqu'à 50 % des travailleurs du secteur culturel exercent plusieurs emplois. Profil

statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Regards statistiques sur les arts, vol. 3. n° 1 (2004). Hill Strategies Recherche Inc.

- Dans cinq des neuf professions artistiques reconnues, le revenu médian est de l'ordre de 10 000 \$. Ceci signifie qu'en règle générale un artisan, une danseuse, un musicien, une chanteuse ou tout autre artiste du spectacle, ou un peintre, un sculpteur ou tout autre artiste des arts plastiques typique ne gagne que 10 000 \$. Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Regards statistiques sur les arts, vol. 3. n° 1 (2004). Hill Strategies Recherche Inc.
- L'Ontario a contribué plus que toute autre province à la production économique et à l'emploi dans son secteur culturel vers la fin des années 1990. Contribution économique du secteur culturel : une perspective provinciale. Le Quotidien. Statistique Canada. Jeudi 2 décembre 2004.
- Le rendement économique du secteur des arts et de la culture en Ontario s'élève à plus de 1 700 \$ par habitant de la province. L'impact du secteur des arts et de la culture sur l'économie et l'emploi en Ontario. Artifaits. Vol. 6, n° 1 (2002). Conseil des arts de l'Ontario.
- En 2001, le PIB total provenant du secteur culturel de l'Ontario a excédé 17,9 milliards de dollars. C'est le taux de croissance le plus élevé de toutes les provinces. Profil statistique des artistes en Ontario basé sur le recensement de 2001. Regards statistiques sur les arts, vol. 3. n° 1 (2004). Hill Strategies Recherche Inc.

ANNEXE G

POINTS SAILLANTS DU SONDAGE EN LIGNE SUR LE STATUT DE L'ARTISTE RÉALISÉ EN 2005

PROFIL DES RÉPONDANTS

De toutes les personnes qui ont répondu au sondage :

- 93 % vivent ou travaillent en tant qu'artistes en Ontario. Sur ce nombre :
 - 80% se reconnaissent dans au moins l'une des neuf catégories d'artistes (voir l'annexe C).
 - 12% se rangent dans la catégorie « Autres » (qui comprend aussi bien des personnes appartenant au milieu universitaire lié aux arts que d'anciens artistes ou des parents d'artistes).
 - 9% représentent des organismes artistiques ou des associations ou syndicats d'artistes.

PROFESSIONS ARTISTIQUES

Parmi les répondants qui se définissent comme artistes, on compte :

- 30 % d'artistes des arts visuels
- 28 % d'acteurs
- 25 % de musiciens ou chanteurs
- 17 % de producteurs, réalisateurs ou chorégraphes
- 8 % d'artisans
- 7 % de chefs d'orchestre ou arrangeurs
- 6 % de danseurs

Nota : certains des artistes interrogés travaillent dans plusieurs disciplines.

DURÉE DE LA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- 4% moins d'un an
- 21 % de 1 à 5 ans
- 32 % de 6 à 15 ans
- 20 % de 16 à 25 ans
- 3 % plus de 25 ans

Pourcentage moyen du temps consacré à une activité artistique : 67 %.

Pourcentage des artistes contraints d'exercer un autre métier pour des raisons financières : 67 %.

ANNEXE H

ORGANISMES CITÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

ARTISTS' HEALTH CENTRE

Artists' Health Centre (AHC) est un organisme de bienfaisance enregistré qui relève du programme Healthy Connections de l'hôpital Toronto Western. Le centre offre des soins de santé traditionnels et des soins complémentaires ou parallèles destinés aux artistes professionnels et aux interprètes des arts de la scène, ainsi qu'aux étudiants et au personnel des établissements d'enseignement artistique post-secondaire. Le mandat du centre comporte des activités de recherche et d'éducation ainsi que l'extension des services à la collectivité artistique.

TORONTO ARTSCAPE

Toronto Artscape est une entreprise à but non lucratif qui conçoit des collectivités créatives, améliore les connaissances sur la dynamique des lieux de créativité, aménage des quartiers et des regroupements créatifs et nourrit la créativité des villes. Artscape a participé à de grands projets de revitalisation très variés, y compris la rue Queen Ouest, Liberty Village et le quartier historique des distilleries. L'entreprise participe à des projets d'aménagement immobilier à but non lucratif, axés sur la création de centres à locataires multiples et destinés aux artistes, aux groupes artistiques à but non lucratif et aux collectivités locales.

CULTURAL CAREERS COUNCIL OF ONTARIO (CCCO)

Le CCCO, le conseil des carrières culturelles de l'Ontario, est un conseil sectoriel qui représente l'industrie culturelle de l'Ontario. Son rôle est de veiller à ce que l'Ontario continue à disposer de professionnels qualifiés afin de conserver sa place de centre de l'industrie culturelle canadienne. Le CCCO évalue les besoins en ressources humaines du secteur culturel, élabore ou appuie des programmes visant à répondre à ces besoins, et établit des politiques concrètes en matière de formation, de perfectionnement ou de recyclage professionnel et d'autres questions relatives aux ressources humaines.

SECTEUR DU DIVERTISSEMENT ET DE LA CRÉATION

La stratégie de développement du secteur du divertissement et de la création du ministère de la Culture est une stratégie culturelle et économique dirigée par le ministère de la Culture, qui vise à favoriser la croissance et la compétitivité mondiale des industries culturelles de l'Ontario. Ces industries sont des moteurs puissants d'une économie axée sur le savoir et d'une société créatrice. Les principales industries concernées comprennent l'édition de livres, la musique et l'enregistrement sonore, la production cinématographique et télévisuelle, et les médias interactifs numériques, y compris les jeux. Le regroupement s'étend aux industries du design comme la mode et l'architecture, ainsi qu'à d'autres industries basées sur la création et les lieux de divertissement (p. ex. les musées).

GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ARTISTE

Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le statut socio-économique de l'artiste comprend les gouvernements suivants : l'Ontario (meneur), la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Canada. Le groupe de travail a été créé en septembre 2005 pour étudier le statut des artistes et soumettre aux ministres des trois paliers de gouvernement des recommandations visant à améliorer la vie des artistes au Canada.

PARTENARIAT POUR LA PLANIFICATION CULTURELLE MUNICIPALE

Le partenariat pour la planification culturelle municipale est une initiative du ministère de la Culture, du ministère du Développement du Nord et des Mines, de FedNor, du ministère fédéral du Patrimoine canadien et de représentants de diverses municipalités. Il a remplacé le projet des forums sur la planification culturelle municipale à la fin de l'année dernière. Le partenariat a élaboré une stratégie triennale visant à renforcer la sensibilisation à la planification culturelle municipale et à mettre en place de nouveaux outils, ressources et études pour contribuer à l'établissement d'un cadre d'action provincial appuyant la planification culturelle municipale.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (OSIFA)

Le gouvernement ontarien a créé l'OSIFA en 2002 pour fournir aux partenaires du secteur public un financement abordable pour des projets de rénovation d'installations publiques importantes. En 2005, la définition des projets admissibles au financement a été élargie pour y inclure les projets culturels, touristiques et récréatifs. Le 23 mars 2006, le gouvernement a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, fusionnera l'OSIFA et Infrastructure Ontario, et définira le mandat, les pouvoirs, le mode de gouvernance et les dispositions d'ordre administratif de ce nouvel organisme gouvernemental.

PERFORMING ARTS LODGES

Performing Arts Lodges of Canada (PAL) est un organisme de bienfaisance enregistré qui s'efforce de fournir des logements et des soins abordables aux aînés de l'industrie canadienne du divertissement. Sur le modèle de l'édifice de PAL Toronto, d'autres immeubles sont prévus à Calgary, à Stratford et à Vancouver. PAL dispose également d'une équipe bénévole de fournisseurs de soins et prévoit de fournir ultérieurement des services complémentaires de soins de santé.

